

Silencieuses, économiques et écologiques, les voitures électriques séduisent... sauf par leur prix. Si depuis décembre 2024 la baisse des aides publiques a freiné leur attractivité, le nouveau dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) pourrait relancer les ventes et accélérer la transition écologique sur les routes.

Certificats d'économies d'énergie (CEE) : une solution à l'obstacle des prix ?

Mise en place par l'État, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) oblige les fournisseurs d'énergie à financer des actions en faveur de la transition énergétique. Déjà appliqué à l'isolation des logements ou à l'installation de pompes à chaleur, les CEE s'étendent désormais à l'achat comme à la location de voitures électriques.

Une prime bienvenue, car selon une étude Leocare*, le prix reste le principal frein à l'achat d'un véhicule électrique. Bien que 43 % des Français envisagent de passer à l'électrique ou à l'hybride, ils sont 34 % à compter sur des aides financières pour franchir le cap.

Assurance, recharge : des coûts additionnels freinent encore l'adhésion

Les CEE facilitent l'achat d'un véhicule électrique mais les charges additionnelles à prendre en compte freinent encore la conversion au tout électrique. Les comparatifs réalisés par Leocare révèlent un écart moyen de 20 % entre les primes d'assurance des voitures électriques et thermiques. En cause : le coût élevé des réparations, principalement dû à la complexité des composants et au manque de professionnels qualifiés.

Autre obstacle : la difficulté à recharger son véhicule électrique. Pour 52 % des Français, le manque de bornes de recharge constitue un obstacle majeur.

« Le retour des aides à l'achat est très encourageant pour la transition écologique. Pourtant, des coûts additionnels impactent au quotidien les Français. Des primes d'assurance aux vignettes Crit'Air, les écarts de prix sont significatifs. L'écart pour une assurance « Tous Risques » est de 212€ entre un modèle Crit'Air 5 et un véhicule Crit'Air 0 » nuance Christophe Dandois, co-fondateur de Leocare.

Si vous souhaitez approfondir ce sujet, Christophe Dandois se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

À propos de Leocare

Fondée en 2017 par deux spécialistes de la transformation digitale, Christophe Dandois et Noureddine Bekrar, Leocare est la première néo-assurance multiservices - habitation,

auto, moto et smartphone – 100 % mobile. Consciente que les produits proposés par les assureurs ne correspondent plus au mode de vie des Français, l'application mobile Leocare leur offre des garanties et des services innovants d'assurance parfaitement adaptés à tous les moments de leur vie, grâce notamment à une technologie temps réel ET un dialogue permanent. www.leocare.eu